



Commune d'AVEIZIEUX
LOIRE en AUVERGNE RHÔNE-ALPES

ARRETE DU MAIRE N° 2023-033

INTERDICTION DE STATIONNER

Le Maire de la Commune d'AVEIZIEUX (Loire),
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2213-1 et suivants,
Vu le Code de la voirie routière,
Vu la loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 7 janvier 1983,
Vu le règlement général de voirie du 1^{er} juillet 1964 relatif à la conservation et à la surveillance des voies communales,
Vu la demande de Monsieur Aymeric BOICHON
Vu l'état des lieux,

ARRETE

Article 1^{er} :

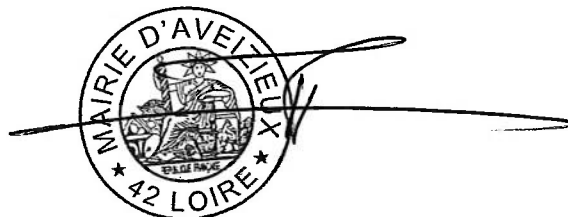
En raison de la mise en place d'un camion grue, le stationnement de tout véhicule sera interdit au niveau du 30 Rue des Passementiers sur un emplacement de 3 places de stationnement

Le lundi 24 avril 2023 à partir de 13h00

Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- M. Aymeric BOICHON
- M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Saint-Galmier,
- Il sera transcrit dans le registre communal des arrêtés.

Fait à AVEIZIEUX, le 21 avril 2023
Sylvain DARDOULLIER : Marie – Conseiller Départemental



MAIRIE d'AVEIZIEUX

1 rue des Erables - 42330 AVEIZIEUX

Tél. 04 77 94 00 12

E-mail : mairie@mairieaveizieux.fr - Site : mairie-aveizieux.fr